



# 9

## Je prépare ma retraite

Pour connaître le régime auquel je dois m'adresser, ainsi que les dates auxquelles effectuer mes démarches, je me rends sur [secu-independants.fr/mes-demarches-retraite](http://secu-independants.fr/mes-demarches-retraite).



Je vérifie mon relevé de carrière

Je me renseigne sur mon départ à la retraite

Je prépare ma cessation d'activité

### COMMENT VÉRIFIER MON RELEVÉ DE CARRIÈRE ?

- Sur [secu-independants.fr/mon-releve-carriere](http://secu-independants.fr/mon-releve-carriere), je vérifie que toutes mes expériences professionnelles sont bien répertoriées.
- Si je constate une anomalie ou des données manquantes, je demande une mise à jour de ma carrière auprès de la Sécurité sociale pour les indépendants, en envoyant un courriel via [secu-independants.fr/contact](mailto:secu-independants.fr/contact), ou bien depuis mon espace personnel sur le portail [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr), où je peux effectuer cette démarche en ligne.

### COMMENT ME RENSEIGNER SUR MON DÉPART À LA RETRAITE ?

Je contacte la Sécurité sociale pour les indépendants par courriel, sur [secu-independants.fr/contact](mailto:secu-independants.fr/contact), pour demander la préparation de mon départ à la retraite.

NB : A partir de 45 ans, je peux demander à rencontrer un conseiller retraite, pour un entretien permettant :

- De faire le bilan de ma carrière passée
- D'obtenir des estimations du montant de ma future retraite
- D'être informé des possibilités d'amélioration de mes pensions

Par ailleurs, je peux effectuer une estimation de ma retraite sur mon espace personnel sur le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr).

### COMMENT PRÉPARER MA CESSATION D'ACTIVITÉ ?

- En cas de cessation totale de mon activité artisanale ou commerciale, je demande ma radiation auprès du Centre de formalités des entreprises.
- En cas de poursuite de mon activité, il est possible de bénéficier du dispositif de [cumul emploi-retraite](#).

### ➕ À NOTER

La préparation de la retraite est distincte de la demande de retraite : cette dernière nécessite un dépôt de dossier auprès de la Sécurité sociale pour les indépendants. Pour en savoir plus, voir la fiche démarche « Je demande ma retraite ».